

PRESENTATION GENERALE¹

DESCRIPTION

LE CADRE

L'atelier « Cuir » se situe en ville de Vevey. L'ensemble des activités s'effectue sur ce site. L'atelier se compose de six postes de travail, soit une capacité d'emploi de 600%. L'accompagnement est réalisé par un professionnel pour un équivalent de 100%.

LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les travailleurs de l'atelier fabriquent des articles en cuir, principalement des sacs. La fabrication est artisanale, toutes les pièces sont entièrement cousues à la main hormis les bandoulières qui sont cousues à l'aide d'une machine à coudre. Les différentes productions sont vendues dans la boutique « Un Brin d'Audace » ainsi que dans les marchés artisanaux de l'institution. Les travailleurs participent également à l'ensemble des tâches permettant le bon fonctionnement de l'atelier. Selon le planning établi, ils entretiennent et nettoient l'atelier ou encore organisent le temps de pause (achats, vaisselle, nettoyage de la machine à café, ...). Les travailleurs sont parfois amenés à effectuer des achats pour l'atelier ce qui implique de se déplacer seuls en ville ou d'utiliser les transports publics.

Focus sur les cinq tâches effectuées périodiquement par une majorité de travailleurs

- 1. Coudre à la main deux pièces de cuir ensemble (couture droite) :** les travailleurs réalisent une couture selon la méthode du sellier, régulière et avec une tension adéquate.
- 2. Parer le cuir :** les travailleurs parent le cuir de manière régulière.
- 3. Tracer sur du cuir :** à l'aide d'un gabarit, les travailleurs doivent tracer le contour de la pièce et marquer tous les trous à percer sur une pièce de cuir.
- 4. Couper du cuir :** les travailleurs utilisent un emporte-pièce pour trouer le cuir.
- 5. Coudre une bandoulière à la machine :** en utilisant l'aide d'une machine à coudre, les travailleurs réalisent une couture de finition sur le pourtour d'une bandoulière.

¹ Afin de faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

L'ensemble des tâches s'effectue de façon individuelle en étant assis à son poste de travail.

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'atelier Cuir se situe à l'étage supérieur d'un local en ville de Vevey. L'étage inférieur est occupé par la boutique « un Brin D'Audace ». L'environnement de travail est calme et peu bruyant, l'utilisation des machines lors de certaines activités peut toutefois générer du bruit.

L'atelier n'est pas adapté pour des personnes en chaise roulante.

LE MATERIEL EMPLOYE

Chaque travailleur dispose de son propre outillage composé de :

- différentes aiguilles
- des ciseaux
- un briquet
- un roller blanc
- une pince emporte-pièce

Pour exécuter les tâches de l'atelier, les travailleurs doivent manipuler des outils et des machines professionnelles, tels que :

- une machine à coudre
- une pareuse
- un banc de finition
- un marteau
- un emporte-pièce
- une règle
- une colle

LES ADAPTATIONS PROPOSEES

Au sein de l'atelier, les travailleurs bénéficient d'un accompagnement individuel. Les tâches sont adaptées à chacun d'entre eux et plusieurs aménagements peuvent être proposés.

Par exemple :

- une fiche de travail
- un gabarit
- un guide rédigé en langage facile à lire et à comprendre pour l'utilisation des machines

Des aménagements ergonomiques tels que des tables et chaises réglables, des marchepieds ou encore des lampes de bureau professionnelles sont également proposés afin d'assurer le confort des travailleurs.

L'HABILLEMENT

Les travailleurs peuvent porter un T-shirt et un tablier de travail fourni par l'institution (EPI).

EXIGENCES

LE RYTHME DE TRAVAIL

Le rythme de travail est une exigence forte de l'atelier. Il est nécessaire que les articles soient confectionnés dans les meilleurs délais afin de satisfaire la clientèle (commande ou magasin). Néanmoins, il est adapté aux capacités et compétences du travailleur.

LES NORMES D'HYGIENE

Le respect des normes d'hygiène est une exigence forte de l'atelier.

LES NORMES DE SECURITE

L'utilisation des outils et des machines requiert une certaine vigilance et d'une formation adaptée. Les travailleurs doivent respecter les consignes de sécurité.

LES HORAIRES ET VACANCES DES PROFESSIONNELS

Les horaires d'accompagnement sont fixes (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00). En plus du temps passé en présence des travailleurs, les professionnels assurent certaines tâches d'administration et de préparation pour un total de 42,5 heures hebdomadaires. Les professionnels bénéficient de six semaines de vacances et d'une semaine supplémentaire à partir de 50 ans.

L'HORAIRES ET VACANCES DES TRAVAILLEURS

L'horaire de l'atelier est de 8h30 à 17h00. L'horaire des travailleurs peut être individualisé. Pour un 100% il y a sept semaines de vacances dont cinq pendant les dates de fermetures fixes des ateliers.

LE CONTRAT DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS

Le travailleur signe un contrat de rétribution. Ce document précise sa rémunération, le nombre d'heures de travail hebdomadaires et mensuelles. Il est signé par l'accompagnant de référence dans l'atelier, le travailleur et le responsable d'atelier concerné.

REFERENTIEL METIER



Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose une ordonnance sur différentes formations professionnelles initiales. Ces ordonnances décrivent les activités devant être maîtrisées par les apprenti(e)s à la fin de leur formation. Connaître ces exigences permet de proposer des apprentissages professionnels ciblés. A noter toutefois que la Cité du Genévrier ne propose pas d'offre de formation professionnelle certifiante. Néanmoins, les travailleurs peuvent bénéficier de cours de formations continues dispensés par l'atelier d'appui et de perfectionnement de l'institution.

DESCRIPTION²

L'artisan du cuir (CFC) confectionne des articles en cuir à l'aide d'outils et de machines appropriés. Les articles fabriqués sont variés et dépendent du domaine choisi. Ce métier requiert de bonnes habiletés manuelles ainsi que des capacités d'organisation et de planification.

FORMATION

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 5 mai 2011³, la formation professionnelle initiale de CFC dure trois ans. Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur la planification des étapes de travail, le respect des dispositions en matière de sécurité, l'utilisation et l'entretien des outils et des machines ainsi que la création (choix, traitement et entretien du cuir).

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Les compétences professionnelles exigées en fin de formation comprennent les domaines suivants :

1. Planification des étapes de travail selon les besoins du marché et des clients
 - a. tenir compte des développements et des tendances du marché, respecter la responsabilité du fait des produits et la protection des marques
 - b. conseiller la clientèle de manière professionnelle
 - c. élaborer des esquisses en fonction de la commande et établir des plans à l'échelle
 - d. planifier et documenter des processus de travail

² <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=1495>

³ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20111300/index.html>

2. Choix, traitement et entretien du cuir
 - a. choisir, traiter et entretenir du cuir en fonction de la commande
 - b. choisir, traiter et entretenir des textiles conformément à la commande
 - c. choisir et traiter des matériaux spécifiques en fonction de la commande

3. Utilisation des machines et des outils
 - a. utiliser et entretenir des outils en toute sécurité et de manière professionnelle
 - b. utiliser et entretenir des machines en toute sécurité et de manière professionnelle

4. Respect des dispositions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et d'écologie
 - a. respecter les dispositions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de prévention des accidents
 - b. observer les dispositions en matière de protection de l'environnement
 - c. respecter les dispositions en matière de protection des animaux et des espèces

POUR PLUS DE PRÉCISIONS

- Ordonnance du SEFRI : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20111300/index.html>
- Site orientation.ch : <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=1495>
- Association suisse cuir et textile - ASCT
Bündtengasse 2
4800 Zofingen
Tél.: 062 756 49 43
URL: <http://www.vlts.ch>

DESCRIPTION



L'atelier « Cuir » se situe en ville de Vevey.



Les travailleurs font des sacs et des troussees en cuir.



Les créations sont vendues à la boutique Brin d'Audace à Vevey et lors de divers marchés.



Les travailleurs sont aussi responsables de :

- Nettoyer l'atelier
- Faire les courses pour la pause
- Faire la vaisselle

LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les cinq tâches qui sont présentées ci-dessous sont souvent réalisées par les travailleurs de l'atelier.



Coudre à la main deux pièces de cuir ensemble (couture droite)

Les travailleurs réalisent une couture selon la méthode du sellier, régulière et avec une tension adéquate.



Parer le cuir

Les travailleurs parent le cuir de manière régulière.



Tracer sur du cuir

A l'aide d'un gabarit, les travailleurs doivent tracer le contour de la pièce et marquer tous les trous à percer sur une pièce de cuir.



Percer le cuir

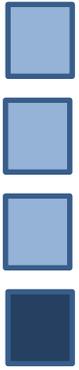
Les travailleurs percent des trous dans le cuir à l'aide d'une pince emporte-pièce.



Coudre une bandoulière à la machine

En utilisant l'aide d'une machine à coudre, les travailleurs réalisent une couture de finition sur le pourtour d'une bandoulière.

	<h3>Rythme</h3> <p>Les travailleurs doivent respecter un certain rythme de travail pour que les articles soient fabriqués et puissent être vendus. Mais le rythme de travail est adapté à chaque travailleur.</p>
	<h3>Normes d'hygiène</h3> <p>Les travailleurs n'ont pas de norme d'hygiène particulière à respecter. Les travailleurs doivent être propres lorsqu'ils arrivent à l'atelier.</p>

	<p>Normes de sécurité</p> <p>Les travailleurs doivent faire attention lorsqu'ils utilisent certains outils, comme les ciseaux ou encore les aiguilles.</p> <p>Etre capable de respecter les consignes.</p> <p>L'alimentation est disponible uniquement lors des pauses</p>
---	---

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

	<p>Les travailleurs travaillent à l'intérieur.</p>
	<p>Les travailleurs ont une place de travail personnalisée.</p>
	<p>Les travailleurs peuvent porter un tablier.</p>

LA TROUSSE DU TRAVAILLEUR

Chaque travailleur a une trousse avec ses outils :



Des aiguilles



Des ciseaux



Un briquet



Un roller blanc



Une pince emporte-pièce

Matériel utilisé



Une machine à coudre



Une pareuse



Un banc de finition



Un marteau



Un emporte-pièce



Un cutter



Une règle



Une colle

HORAIRES ET VACANCES



Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mercredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00



5 semaines de vacances fixes

2 semaines de vacances libres au prorata du contrat

RESUME

Le plus de l'atelier

- Atelier en ville
- Atelier calme
- Création d'objets en cuir

La valeur ajoutée du travail

- Créatif
- Précis
- Individuel

Les atouts du travailleur

- Motricité fine
- Vision
- Coordination
- Autonomie dans les transports